



# Prise de contact du Ministre Julien Denormandie avec les organisations syndicales

22 juillet 2020

Le 22 juillet 2020, Julien Denormandie, nouveau ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a convié toutes les organisations syndicales du Ministère à participer à une réunion en visioconférence.

Le ministre était accompagné de Benoît Bonaimé, directeur adjoint du cabinet ministériel, qui aura en charge le dialogue social, de Michel Lévêque, conseiller en matière d'enseignement agricole, de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère, et de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Frédérique Lucas, secrétaire générale de la CFTC-MAE, Valérie Boyé, secrétaire générale de EFA-CGC et Olivier Lapôte, président du SNISPV.

## Intervention du ministre

Le ministre affirme croire énormément au dialogue social et considère souhaitable qu'un ministre soit dans un dialogue utile et permanent avec les organisations syndicales du ministère dont il a la charge. Il indique sa volonté d'engager un dialogue sur tous les sujets du ministère, en n'en occultant aucun.

Il relève l'action en tous points remarquables, des services publics du MAA pendant la période traversée, notamment dans l'enseignement agricole avec un niveau de continuité pédagogique de 96%, très élevé et qui montre que l'enseignement agricole a répondu présent dans ces défis.

Les services déconcentrés, qu'il dit bien connaître, ont joué un rôle clé, notamment pour la sécurité alimentaire et l'économie agricole. L'administration centrale a elle aussi répondu présent durant cette crise, de même que les différents et nombreux établissements sous tutelle du MAA, « ô combien nécessaires ! ».

Cette continuité a été permise par les structures, mais aussi les hommes et femmes qui les composent. Le ministre adresse donc ses remerciements à tous les agents par le truchement des organisations syndicales.

Il relève que l'effort des agents du ministère a participé à la réussite nationale durant cette crise, mais qui n'est pas du tout derrière nous ! Il rappelle que le R0 repart au-dessus de 1 dans certains territoires, ce qui requiert la vigilance de chacun.

Le ministre précise que le gouvernement de Jean Castex met au sein de sa méthode la concertation, la consultation, mais aussi le travail en commun avec les partenaires sociaux. Et pour sa part, il croit énormément au dialogue social et dit avoir toujours travaillé dans un dialogue régulier, constructif et rapide. Il précise que même si nous ne serons pas toujours en accord, il y aura ce canal de discussion avec lui et les membres de son équipe.



Le gouvernement lui a fait l'honneur, il y a 15 jours, de le nommer ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sachant, qu'en tant qu'ingénieur agronome, c'est un domaine où il a eu toujours beaucoup de passion sur le sujet.

Enfin, parmi les nombreux dossiers qu'il a déjà reçus, il souhaite attirer notre attention sur deux sujets en cours :

- le budget 2021, où il consacre beaucoup de temps, avec beaucoup de combats. Il est parvenu à faire bouger pas mal de lignes, mais les arbitrages ne sont pas rendus et les discussions sont encore ouvertes. De nombreux rendez-vous l'attendent sur l'emploi, le développement de l'alimentation durable et les investissements. Il tiendra les organisations syndicales au courant. La prévision 2021 devrait être présentée la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre au Conseil des ministres.

- la question du plan de relance, dont les grandes lignes doivent être présentées à la fin du mois d'août au Conseil des ministres. Son équipe travaille à repositionner l'agriculture et l'alimentation au cœur de ce plan de relance, alors que ce plan portait initialement davantage sur les industries de nouvelles technologies.

Le ministre engage ensuite chaque organisation syndicale à s'exprimer de façon synthétique pour respecter ses contraintes horaires, du fait du Conseil des ministres prévu en fin de matinée.

## Déclarations des organisations syndicales

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle

## Réponse de Julien Denormandie aux interventions

### Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Le MAA garde l'autorité sur la DPMA, notamment pour ce qui concerne les pêches maritimes, mais dans ce domaine la politique sera établie par la ministre de la mer.

Pour l'aquaculture, la politique sera toutefois établie entre le ministère de la mer et le MAA, avec un travail de cogestion et codécision.

### Politique forestière

En matière de politique de la forêt, il affirme que nous « prêchons un convaincu » et fait part de son « appétence toute particulière pour la forêt », qu'il a déjà montrée dans ses précédentes fonctions au logement, par ses actions en matière de développement des constructions en bois.

Il affirme sa volonté de définir une stratégie forestière et note que, même si le terme de forêt est absent de l'intitulé du ministère, il figure dans le décret d'attribution.

Il y aura un interlocuteur forêt clairement identifié dans le ministère, avec une personne de son équipe, spécialement dédiée à la forêt.

La question de l'ONF et de la transparence est pour lui, un sujet important, qui n'est pas nouveau, mais s'amplifie. De vraies questions se posent pour repositionner l'ONF comme acteur majeur de la stratégie forestière.

Il considère également qu'en matière de forêt, il faut sortir de la guerre entre amont et aval.

Il n'a pas encore rencontré le directeur général de l'ONF, mais va le faire prochainement.

Il répondra aux demandes d'audience des organisations syndicales après avoir échangé avec le directeur.



### **Enseignement agricole**

Le ministre a conscience de l'énorme enjeu de transition écologique et sociale que porte l'enseignement agricole et l'importance de la question de l'attrait des métiers agricoles qui impose la qualité de la formation dans la période actuelle.

### **Schéma d'emploi**

C'est pour lui un sujet de grande attention car les discussions budgétaires sont en cours.

Il précise qu'il va rencontrer Bruno Lemaire la matinée du 23 juillet où il pourra défendre les questions de moyens abordées par les organisations syndicales, notamment pour le dossier de l'enseignement agricole.

### **Télétravail**

Pour lui, le télétravail est une vraie question. Il correspond à un nouveau mode de vie avec des impacts sociaux importants, non encore mesurés. Il considère également qu'il ne faut pas d'idées préconçues, car certains sont fortement « pour », alors que d'autres y sont fermement opposés.

Le nombre de réponses à la consultation du ministère sur ce sujet montre déjà ce que fait ressentir le télétravail pour les agents.

Il s'agit d'un très beau sujet de travail collectif pour l'augmenter tout en maintenant le contact social au sein du travail.

### **CHSCT**

Le ministre précise que l'activité CHSCT est un point très important, en particulier pour la rentrée.

### **Le label égalité/diversité**

C'est un sujet qu'il a mené en tant que ministre de la ville. Son objectif est une mise en œuvre rapide.

### **Directions départementales interministérielles**

Interpellé sur le fait que l'enquête sur le télétravail exclut les agents des DDI, le Ministre rappelle que l'autorité de gestion des DDI est le ministère de l'intérieur et qu'il ne souhaite pas un empilement des consultations des agents. Le ministère de l'intérieur interroge l'encadrement sur ce sujet.

**Le FEADER** est un sujet très important pour la rentrée avec un texte de loi DDADUE qui va arriver à l'Assemblée nationale pour la répartition du FEADER. Il y aura des transferts croisés (décentralisation/national).

**La PAC** constitue un des éléments de politique européens pour la transformation agroécologique de l'agriculture, avec l'objectif de définir un engagement réciproque des différents états membres. Les dispositions « socles » doivent permettre la convergence pour éviter toute concurrence déloyale.

Pour les **abattoirs**, il indique avoir clairement en tête le sujet et les enjeux, avec une attention toute particulière sur les clusters.

Contraint par le temps, le ministre n'a pas pu développer davantage ses réponses aux préoccupations des organisations syndicales, mais il s'est engagé à des échanges réguliers et à répondre à des demandes de rendez-vous bilatéraux.